

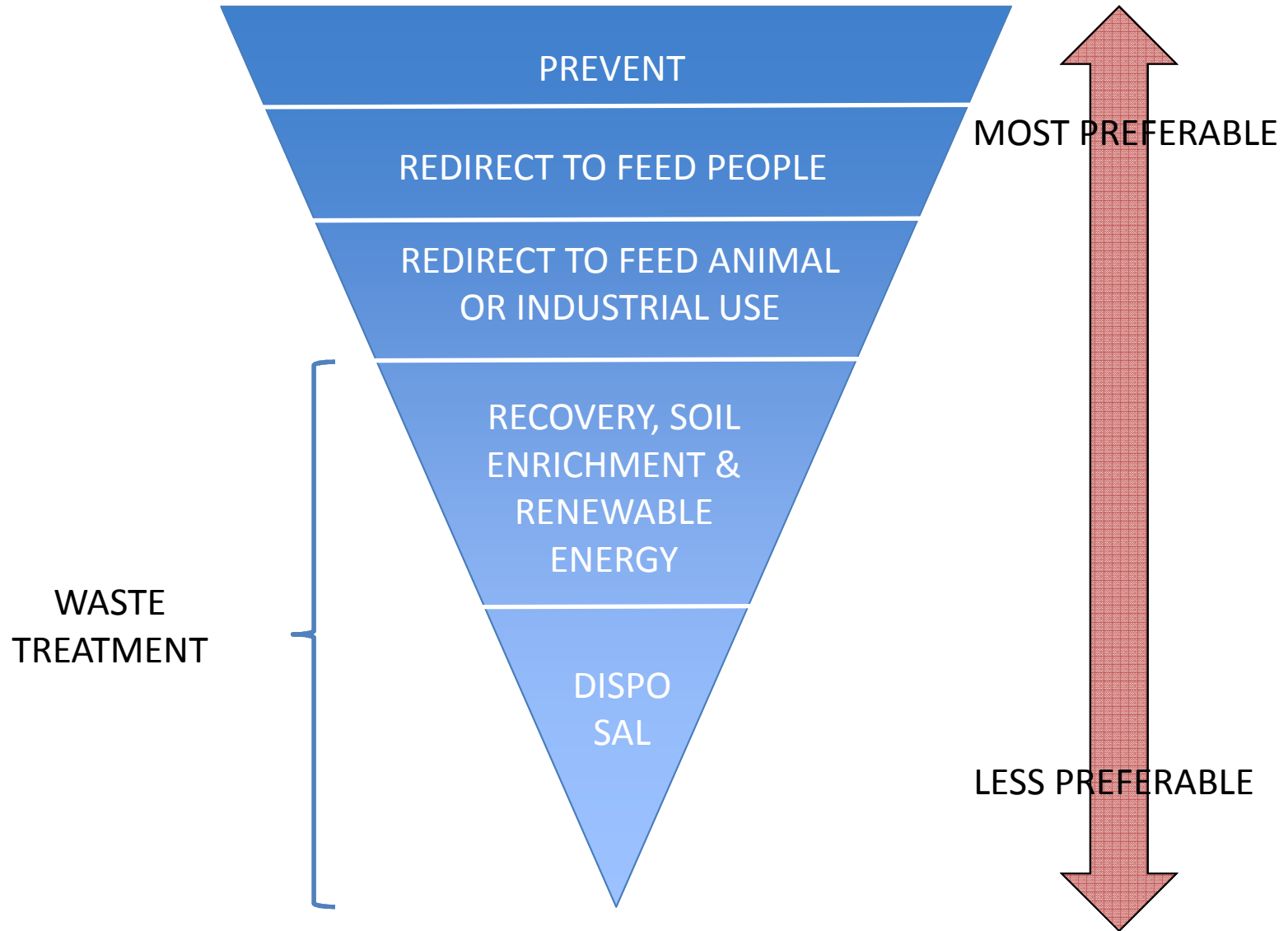
GESTION DES SURPLUS ET GASPILLAGE

UNE RÉFLEXION NÉCESSAIRE
Bruxelles 28 avril 2015



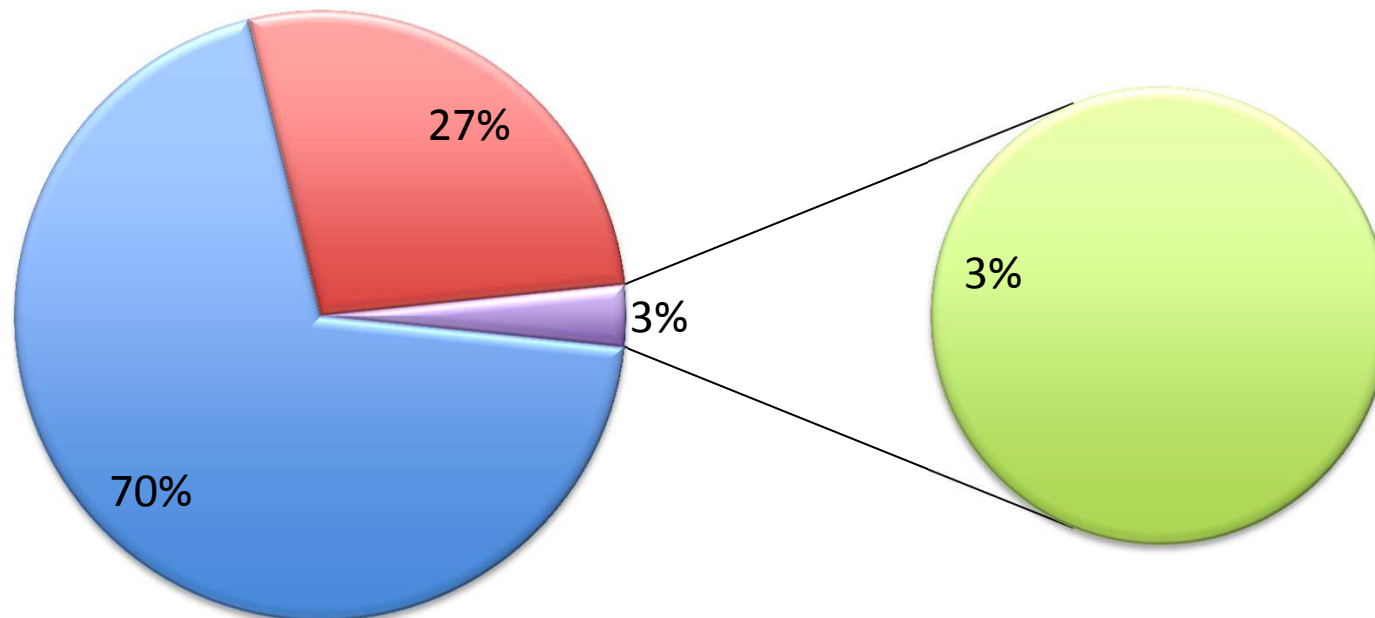
Jacques Vandenschrik
president@banquealimentairebat.org

CASCADE D'UTILISATION DES SURPLUS - ECHELLE DE MOERMAN



Répartition des pertes alimentaires en Belgique ⁽¹⁾

■ Industrie/Service alimentaire ■ Habitants ■ Distribution



⁽¹⁾Répartition des pertes alimentaires en Belgique – Preparatory study on Food and Waste accross EU27, Monier et al, 2010.



2 Process et 2 secteurs

PROCESS 1: MISE A DISPOSITION

PROCESS 2: LE RAMASSAGE

SECTEUR 1: LES GRANDES / MOYENNES SURFACES

SECTEUR 2: LES CRIEES

MISE À DISPOSITION 1/2

Grandes / moyennes Surfaces:

PROBLÈME	PROPOSITION
DATE LIMITE DE CONSOMMATION	SURGÉLATION DES PRODUITS NON ENLEVÉS LE JOUR DE LA DLC
DATE DE DURABILITÉ MINIMALE	REEMPLACER ' <i>À CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE.....</i> ' PAR ' <i>MEILLEUR AVANT LE</i> '
BONNE FIN DU DON	SÉLECTION SOIGNEUSE DE L'ASSOCIATION CARITATIVE BÉNÉFICIAIRE. IDÉALEMENT UNE ASSOCIATION AGRÉÉE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE PAR LES POUVOIRS PUBLICS. (TVA)
EFFICIENCE	AU MOINDRE COÛT POUR TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES
PERENNITÉ	FAVORISER UNE RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LES PARTIES AVEC ÉVALUATION CONJOINTE DE L'ACTION
INEGALITE D'OPPORTUNITÉ	LA CENTRALISATION DES INVENDUS DANS CERTAINS GROUPES PÉNALISE LES POPULATIONS ELOIGNEES. RENDRE LES INVENDUS ACCESSIBLES DANS CHAQUE POINT DE VENTE.

MISE À DISPOSITION 2/2

Criées:

PROBLÈME	PROPOSITION
VIANDE, ŒUFS, POISSONS INACCESSIBLES?	METTRE A DISPOSITION LES INVENDUS EUROPÉENS DE VIANDE, ŒUFS, POISSONS. PRIVILÉGIER LA CONSOMMATION HUMAINE GRATUITE EN CAS D'INVENDUS DANS LES CRIÉES.
GESTION DES INVENDUS NON ABSORBÉS	ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE TRANSFORMER LES INVENDUS NON ABSORBÉS PAR LE CIRCUIT COURT AFIN DE PROLONGER LA VIE DE CES PRODUITS – OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPER DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE.
SPÉCIALISATION DES CRIÉES	ETABLIR UN SYSTÈME D'ÉCHANGE ENTRE LES CRIÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS AVEC UNE PLUS GRANDE VARIÉTÉ

LE RAMASSAGE 1/2

Grandes / moyennes Surfaces:

Problème:	Proposition:
<p>Efforts humains très importants pour des résultats inégaux. Le VRAI problème n'est pas celui de l'information des bénéficiaires mais celui de la disponibilité de ressources humaines pour effectuer le ramassage.</p>	<p>Stimuler la rationalisation du ramassage et faciliter la mise en place de schémas de coopération entre le monde associatif et les CPAS – Relais Sociaux ou autres agences publiques afin de constituer des 'centres massificateurs' .</p> <p>Rôle des centres massificateurs:</p> <ul style="list-style-type: none">. Collecte des produits. Stockage des produits. Livraison aux associations (optionnel). <p>Implication volontariste des pouvoirs publics dans une solution négociée avec les donateurs.</p> <p>Exemple: SOREAL à Mons et collaboration Banque Alimentaire – CPAS à Mouscron.</p>
Sécurité alimentaire	Conditions de stockage et d'enlèvement doivent être explicites dans la relation contractuelle entre entreprise - organisation bénéficiaire et centre massificateur

LE RAMASSAGE 2/2

Criées:

Problème:	Proposition:
Encombrement dans certaines criées.	Restriction d'accès à des organisations 'massificatrices' tel que Banques Alimentaires, CPAS ...
ACCESSIBILITÉ	ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE RENDRE LES PRODUITS DES CRIEES GÉOGRAPHIQUEMENT ACCESSIBLES À TOUTES LES BANQUES ALIMENTAIRES

En Conclusion:

1. C'est dans le secteur de la production et des services alimentaires que l'on gaspille et produit le plus de surplus (70%) et c'est dans ces secteurs qu'une réflexion approfondie mérite d'être poursuivie.
2. Bien que le secteur de la distribution ne représente que 3% du gaspillage des efforts peuvent amener à un soulagement de la charge des banques alimentaires et des associations caritatives luttant contre la précarité et la faim.
3. Les pouvoirs publics de tous les niveaux doivent consulter et négocier avec les acteurs de l'aide alimentaire de manière à promouvoir la gestion efficace de cette aide. Le besoin actuel semble essentiellement se situer sur la logistique de la distribution. La coercition législative n'est pas le meilleur moyen de stimuler la responsabilité sociale des entreprises de distribution.